

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 16607

présenté par
M. Dupont-Aignan

ARTICLE 2

À l'alinéa 18, substituer au nombre :

« 1000 »

le nombre :

« 300 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement vise à ce que la publication de l'index seniors soit obligatoire pour les entreprises d'au moins trois cents salariés, et cela, dès le 1er novembre 2023.